

Devenir notaire avec la nouvelle reforme

Par **Juriste23**, le **11/07/2014** à **19:02**

Bonjour à tous,

Voilà je suis un peu perdu. Je souhaiterais plus tard devenir notaire. Je suis actuellement titulaire d'une licence en droit et depuis la reforme je ne sais plus vers quelle voie me tourner. Avant, il y avait deux voies (universitaires et professionnelles) pour devenir notaire. La différence étant que l'on pouvait être titulaire d'un master 1 pour pouvoir tenter l'examen d'entrée au CFPN pour la voie professionnelle. Désormais, je voudrais savoir s'il faut être titulaire d'un master 2 ou si le master 1 est toujours suffisant. Si un master 2 est désormais nécessaire, je ne comprends plus la différence entre les deux voies!

Merci de votre aide !

Par **Yn**, le **13/07/2014** à **15:21**

J'ai déjà répondu à ces questions dans d'autres topic. Utilise la fonction recherche du forum.

Par **Twlaurent**, le **18/07/2014** à **04:15**

Salut,

Voie universitaire : Master 2 Droit notarial

Voie professionnelle : Master 2 en relation avec le notariat (ex: gestion de patrimoine, affaires, etc.) puis sélection sur dossier avec entretien du CFPN

Il n'y a donc plus d'examen d'entrée, mais une sélection. Un simple Master 1 est insuffisant.

Par **joaquin**, le **18/07/2014** à **08:56**

Bonjour,

Je ne connais pas bien la profession de notaire, ni les conditions d'accès. C'est simplement pour signaler qu'il y a actuellement dans les tuyaux du gouvernement un projet de loi sur la réforme des professions réglementées, et les notaires sont dans le collimateur (ainsi que les

avocats). Il pourrait donc y avoir du changement d'ici peu en ce qui concerne les conditions d'accès à ces professions.

Cordialement
JG

Par **Juriste23**, le **19/07/2014** à **11:42**

Merci pour vos réponses. Sur le forum qui traite déjà de ce sujet je n'ai pas trouvé de réponse à mes questions, mais je l'avais déjà lu.

Si je vous suis bien Twlaurent, un master 2 est nécessaire dans les 2 cas et donc, pour la voie professionnelle on passerait ensuite 3 ans en école ce qui équivaldrait à un bac+8 et par la voie universitaire seulement 2 années, ce qui équivaldrait à un bac+7. Ce n'est pas très logique.

Le master 2 ne serait-il pas compris dans la formation au CFPN au niveau de la voie professionnelle ?

Par **Twlaurent**, le **26/07/2014** à **23:51**

<http://www.cnepn.fr/PublicCnepn/CNEPN-Filiere-Notaire.aspx>